

Pays de Vézère-Auvézère : cartes nationales d'identité.

Grâce à un accord passé entre la Préfecture de la Corrèze et le Pays de Vézère-Auvézère, un nouveau dispositif de réalisation des cartes nationales d'identité entre en vigueur début novembre sur notre territoire, comprenant les trois communautés de communes de Lubersac-Pompadour, Uzerche et Vézère-Monédières-Millesources.

Un dispositif mobile de recueil des données, nécessaires à l'établissement des cartes nationales d'identité et des passeports, va circuler sur un certain nombre de communes du Pays de Vézère-Auvézère, pour apporter plus de proximité au titre de cette démarche.

Ce dispositif sera disponible chaque mois dans le cadre des horaires d'ouverture des mairies, habilitées et dont le personnel a reçu une formation adéquate pour l'utilisation de ce dispositif, à savoir :

Orgnac : 1er lundi après midi (à partir de 14 heures sur rendez-vous)

Saint Sornin Lavolps : 1er mardi du mois

Lubersac : 1er mercredi du mois

Vigeois : 1er jeudi matin

Saint Ybard : 1er jeudi après midi

Salon la Tour : 1er vendredi matin

Condat sur Ganaveix : 1er vendredi après midi

Chamberet : 2ème lundi matin du mois.

Pour tout renseignement complémentaire, n'hésitez pas à téléphoner à votre mairie